

BVGer E-6591/2015 vom 25. November 2015

Bundesverwaltungsgericht, 2015-11-25, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-6591_2015

FR: TAF E-6591/2015 du 25 novembre 2015

IT: TAF E-6591/2015 del 25 novembre 2015

Regeste

Asile (sans renvoi)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs, sont mis à la charge des recourants. Ce montant est entièrement couvert par l'avance de frais versée le 5 novembre 2015.

E. 3

Le présent arrêt est adressé aux recourants, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Aurélie Gigon Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.